



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 septembre 2017

Français  
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique  
Comité du genre et du développement social  
Deuxième session  
Addis-Abeba, 11 et 12 octobre 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire \*  
Séances parallèles : a) secteur informel  
et inégalités en Afrique

### Informalité et inégalité en Afrique : étude des liens

#### I. Introduction

1. L'Afrique a connu une croissance économique soutenue de près de 5 % par an en moyenne de 2001 à 2014, environ un quart des pays enregistrant un taux de 7 % ou davantage. Malgré ce dynamisme, peu de « bons » emplois offrent la sécurité de l'emploi et la protection sociale, et quelque 268 millions d'habitants, soit près de 63 % de toutes les personnes employées, avaient un emploi vulnérable en 2016, en tant que travailleur indépendant ou travailleur familial non énuméré.

2. L'économie informelle contribue pour environ 55 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique, hors Afrique du Nord, et pour 80 % de sa population active, notamment dans l'agriculture. Dans de nombreux pays, l'emploi informel dépasse celui du secteur formel, les emplois salariés ne représentant que 42 % de la croissance de l'emploi au cours de la période 2002-2012.

3. Un niveau élevé d'emplois informels pèse sur le niveau de vie et les conditions de travail de la population et empêche les entreprises familiales prises au piège de l'économie informelle d'accroître leur productivité et de trouver le moyen de s'extraire de la pauvreté. Promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes et réduire les inégalités sont des étapes importantes vers la concrétisation des aspirations humaines et la réalisation d'une croissance inclusive.

4. L'Afrique est la région la plus inégalitaire du monde derrière l'Amérique latine. Elle compte 7 des 10 pays les plus inégalitaires au monde, principalement en Afrique australe. Le niveau élevé d'inégalité explique sans doute le faible taux de réduction de la pauvreté sur le continent depuis le début des années 90. L'inégalité est au centre du débat mondial sur le développement, émaillé d'appels à l'action et à l'adoption de politiques plus progressives en matière de protection sociale, de travail et de budget, afin de la réduire.

5. Dans ce contexte, le prochain *Rapport sur le développement social en Afrique* étudie les liens entre informalité et inégalité sur le continent. Les inégalités économiques sont de toute évidence révélées par les différences de situation des individus en matière de revenu, de salaire et de richesse. L'inégalité de revenu est le paramètre le plus souvent utilisé pour les définir et

\*E/ECA/CGSD/2/1

c'est le cas dans le présent rapport.<sup>1</sup> Elle détermine à quel point le revenu est inégalement distribué au sein d'un groupe de personnes et se calcule habituellement en utilisant le coefficient de Gini, qui varie de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité totale).

6. Cependant, les différences de situation des individus résultent aussi de caractéristiques non monétaires telles que l'éducation, le handicap, le groupe ethnique, le lieu ou le genre, qui se manifestent par l'accès limité à des services publics comme l'éducation, la santé et le marché du travail. Le présent rapport comporte une analyse de l'informalité et de l'inégalité effectuée dans un cadre unique dans le but d'élaborer des politiques appropriées à un développement inclusif et durable.

7. L'accent mis actuellement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur le développement inclusif et équitable en Afrique fait une grande place à la suppression de toutes les formes d'inégalité sur le continent, conformément aux cadres de développement adoptés au niveau mondial et continental, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Supprimer l'inégalité sous toutes ses formes est également un impératif social nécessaire pour assurer une croissance durable et équitable en Afrique en raison de son effet négatif possible sur la stabilité sociale et politique.

8. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont réaffirmé leur engagement à poursuivre la transformation structurelle afin de générer une croissance partagée, des emplois décents et des perspectives économiques pour tous, et les États membres de la CEA ont invité la Commission à élaborer des programmes et des outils leur permettant de suivre et d'évaluer les progrès accomplis en vue de l'égalité et de l'inclusivité sur le continent.

9. Le présent rapport est une version abrégée du *Rapport sur le développement social en Afrique*.<sup>2</sup> Celui-ci sera présenté au Comité du genre et du développement social à sa deuxième session, pour l'informer des messages clés qui soulignent la nécessité d'améliorer l'accès à une éducation et une formation professionnelle de qualité, en particulier pour les jeunes et les femmes, et de réduire aussi bien l'informalité que l'inégalité en Afrique.

## II. Croissance et problèmes de développement en Afrique

10. La croissance récente de l'Afrique a réduit la pauvreté, mais pas suffisamment. En Afrique hors Afrique du Nord comme en Asie et dans le Pacifique, près de 60 % de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat) au début des années 1990. En 2012, l'Asie et le Pacifique ont réduit la proportion de cette population à 7,2 %. Quant à l'Afrique, hors Afrique du Nord, elle continue de voir près de 43 % de sa population vivre en dessous du seuil de pauvreté.

---

<sup>1</sup> Le rapport traite essentiellement de l'inégalité de revenu, c'est-à-dire de l'inégalité de consommation, étant donné que la plupart des enquêtes sur les ménages mesurent la consommation et non le revenu.

<sup>2</sup> Le rapport a été établi par la Division des politiques de développement social de la CEA. L'ensemble des références et des remerciements figurent dans le document principal.

## A. Tendances de l'inégalité en Afrique

11. Le faible rythme de réduction de la pauvreté dans bien des pays est sans doute le résultat d'un niveau élevé d'inégalité dans la plupart des pays africains. Le coefficient de Gini moyen non pondéré en Afrique est de 0,44, soit le deuxième au monde après celui de l'Amérique latine (environ 0,50). L'inégalité moyenne masque de grandes variations allant de 0,31 à Sao Tomé-et-Principe et au Niger à 0,63 en Afrique du Sud. Près de 60 % de la population africaine vit dans des pays où l'inégalité est supérieure à 0,40.

12. Même s'il est élevé, le coefficient de Gini moyen en Afrique a baissé depuis le début des années 90, à un rythme variable d'un pays à l'autre. L'analyse des tendances de l'inégalité dans 29 pays pour lesquels on disposait de données comparables pour la période 1993-2011 révèle que les pays se répartissent presque également en termes de croissance ou de baisse de l'inégalité ces dernières années. Au cours de la période 2001-2011, le coefficient de Gini a chuté en moyenne de 3,8 points dans 17 pays, et a augmenté de 4,4 points dans 12 autres, ce qui donne à penser que l'inégalité est influencée par les politiques publiques. Il est essentiel de bien comprendre ses causes possibles et sa nature dynamique pour concevoir des politiques de nature à réduire l'inégalité.

13. Les tendances de l'inégalité varient d'une sous-région à l'autre. En Afrique de l'Ouest, l'inégalité a chuté régulièrement dans 9 des 12 économies (essentiellement agraires), alors qu'en Afrique de l'Est la baisse a été modeste. En revanche, en Afrique australe et en Afrique centrale, l'inégalité augmente depuis 2003. Depuis le début des années 2000, il y a donc une divergence des tendances de l'inégalité, étant donné que la plupart des pays à faible inégalité ont enregistré une baisse et que ceux à forte inégalité ont enregistré une augmentation ou une stagnation à des niveaux élevés. Au total, 6 des 10 pays ayant les coefficients de Gini les plus élevés se situent en Afrique australe, alors que dans trois (Botswana, Afrique du Sud et Zambie), l'inégalité a augmenté entre 2001 et 2011.

14. L'analyse de l'inégalité non monétaire, montre que l'éducation est un facteur prédictif d'emploi qui renforce le potentiel de gains des pauvres. Les différences d'accès à l'éducation et à d'autres services de base entraînent des différences de compétences, de productivité et de gains. La plupart des personnes qui n'achèvent pas les études primaires travaillent dans l'agriculture. Celles qui ont une éducation primaire ou du premier cycle du secondaire travaillent dans des entreprises familiales non agricoles et dans le secteur informel, alors que celles qui ont un niveau d'éducation supérieure ont plus de chances d'entrer dans le secteur salarial formel.

15. L'Afrique, hors Afrique du Nord, a vu une augmentation rapide du nombre d'enfants qui achèvent le cycle d'études primaires, qui est passé d'environ 50 % 1991 à 70 % en 2011. Cependant, la région est à la traîne sur ce plan. Si les jeunes qui entrent sur le marché du travail à présent sont plus scolarisés que n'importe quelle génération précédente, ils ont cependant une moindre scolarisation globale. Près de 60 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont achevé que le cycle d'études primaires.

16. L'achèvement du cycle d'études est un bon indicateur de la qualité de l'éducation et il y a de grandes différences entre les quintiles, le genre et le lieu, s'agissant de la proportion de jeunes âgés de 15 à 19 ans qui ont achevé le CM2. Dans 35 pays pour lesquels des données sont disponibles, 82 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans en moyenne ont achevé le CM2 dans le premier quintile, mais ils sont seulement 30 % dans le dernier quintile, et 77 % en zone urbaine contre 52 % en zone rurale. Il y a une certaine parité de genre, puisque 62 % des garçons et 61 % des filles ont achevé le CM2. En conséquence, pas plus d'un enfant sur trois n'a achevé ses études primaires avec des compétences de base

en calcul et en lecture, ce qui compromet sérieusement la transition vers le niveau secondaire.

17. Les étudiants qui ont achevé leurs études secondaires ont plus de chances d'avoir un emploi formel et de meilleures conditions de vie, étant donné que pour de nombreux postes vacants une éducation et une formation au-delà du primaire sont exigées. Si les adultes ayant achevé leurs études primaires ont 20 % de chances de moins d'être pauvres, l'éducation secondaire réduit de telles chances de près de 60 %.

## **B. Défis de l'emploi en Afrique**

18. Contrairement aux idées reçues, le chômage mesuré dans les pays africains à revenu faible n'est que de 3 %. Même dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, comme l'Éthiopie, le Ghana, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, le taux de chômage se situe entre 1 et 5 %. L'emploi vulnérable, peu rémunérateur dans le secteur informel et les petites exploitations agricoles, est cependant prédominant dans la plupart des pays à revenu faible. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que trois emplois sur quatre en Afrique, hors Afrique du Nord, sont vulnérables. Les revenus des ménages étant faibles et l'assurance chômage et les filets de sécurité inexistantes sinon limités, peu d'Africains peuvent se permettre de ne pas participer du tout à la main-d'œuvre ou de rester complètement au chômage.

19. Les jeunes sont bien moins lotis s'agissant des perspectives d'emploi offertes. Ils représentaient environ 35 % de la population en âge de travailler en 2015 et les trois cinquièmes de l'ensemble des chômeurs. Dans la plupart des pays, leur taux de chômage est au moins le double de celui des adultes (au Nigéria, il lui est plus de cinq fois supérieur). Au Botswana, au Congo et en Afrique du Sud, plus d'un jeune sur trois est au chômage, et le taux de chômage moyen des jeunes en Afrique du Nord est d'environ 30 % contre une moyenne mondiale de 14 %.

20. Ces 10 dernières années, l'Afrique a créé plus de 37 millions d'emplois salariés. Cependant, le rythme de création des emplois n'a pas suivi celui de l'arrivée sur le marché du travail de près de 11 millions de jeunes par an, poussant les demandeurs d'emploi, en particulier les jeunes et les femmes, vers l'emploi informel et l'emploi familial. Le manque d'emplois décents et les faibles résultats de l'apprentissage, entravent sérieusement l'entrée sur le marché du travail.

21. Il est affirmé dans le *Rapport sur le développement social en Afrique* que l'emploi dans le secteur informel est souvent la seule option offerte aux jeunes, dont la plupart sont issus des familles les plus pauvres, présentent des insuffisances en matière de qualité de l'éducation et n'ont pas les compétences requises pour soutenir la concurrence sur le marché du travail. Ils travaillent dans le secteur informel à faible productivité, à faible salaire et ne bénéficient guère, sinon pas du tout, de protection sociale ou de perspectives de s'éloigner de l'économie informelle, ce qui renforce et perpétue l'inégalité.

## **III. Informalité en Afrique**

### **A. Nature de l'informalité**

22. Malgré son importance, on ne s'accorde guère sur la définition de l'informalité. Chaque pays à la sienne et la multiplicité des définitions, des sources et des typologies de l'emploi informel permet difficilement d'en dresser un tableau unique ou d'entreprendre une analyse comparative cohérente entre pays. L'OIT a fixé des normes internationales pour démêler les concepts

« d'économie informelle », « de secteur informel » et « d'emploi informel » qui se recoupe. Le « informalité » employé ici renvoie à l'une ou plusieurs de ces trois catégories.

23. Selon la Conférence internationale des statisticiens du travail, l'économie informelle englobe aussi bien le secteur informel que l'emploi informel. Le concept de secteur informel utilise la définition fondée sur les entreprises et examine les unités de production (entreprises et sociétés) comme des unités d'observation qui ne sont pas couvertes ou qui sont insuffisamment couvertes par les dispositions officielles. D'autre part, l'emploi informel utilise les emplois comme unité d'observation et englobe tous les emplois de l'économie informelle ou toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, ont employé au moins une entreprise du secteur informel, quelle que soit leur situation d'emploi et qu'il s'agisse d'un emploi principal ou secondaire. Il englobe également les travaux effectués par des personnes employées dans le secteur formel mais dans une qualité (et donc des droits) identique à celle du secteur informel.

24. Le tableau 1 présente les diverses catégories d'emploi (formel, informel et dans le secteur informel et en dehors de celui-ci).

Tableau 1

**Classification de l'emploi informel**

Unités de production, par type	Jobs by status in employment								
	Travailleurs indépendants		Employeurs		Travailleurs familiaux	Employés		Membres de coopératives de producteurs	
	Informel	Formel	Informel	Formel	Informel	Informel	Formel	Informel	Formel
Entreprises du secteur formel					1	2			
Entreprises du secteur informel	3		4		5	6	7	8	
Ménages	9					10			

Source : Organisation internationale du Travail, "Measuring the informal economy: from employment in the informal sector to informal employment" (Genève, 2004), et Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel (2013).

Note : Les cellules en gris foncé représentent les emplois, qui, par définition, n'existent pas dans le type d'unités de production en question. Les cellules en gris clair représentent les emplois du secteur formel. Les cellules non hachurées représentent les divers types d'emplois informels. L'emploi informel est représenté aux cellules 1 à 6 et 8 à 10. L'emploi dans le secteur informel est représenté aux cellules 3 à 8. L'emploi informel en dehors du secteur informel est représenté aux cellules 1, 2, 9 et 10.

25. Comme indiqué au tableau 1, les travailleurs indépendants (cellule 3 et 9) sont engagés dans des activités solitaires avec des membres de leur famille ou des travailleurs qui ne sont pas de leur famille (exemple, vendeurs ambulants de denrées périssables ou non, petits garagistes, tailleurs et cireurs de chaussures). Les travailleurs salariés (cellules 2, 6 et 10) n'ont ni contrat, ni fonctions définies, ni normes de travail, ni référence à un salaire minimum. Ils sont généralement dans la construction et les activités auxiliaires comme les cantines, le transport, le nettoyage ou des activités qui ne constituent pas l'objet de l'entreprise de leurs employeurs. Les travailleurs familiaux non rémunérés (cellule 1 et 5) n'ont ni contrat, ni fonctions définies, ni normes de travail ni référence à une quelconque rémunération. Les employeurs (cellule 4) choisissent de travailler de manière informelle, ce qui leur permet de gérer des entreprises qui ne sont pas enregistrées mais qui peuvent recruter des

travailleurs de manière informelle. Seules quelques très rares entreprises informelles peuvent recruter des employés ayant des contrats en bonne et due forme (cellule 7). Néanmoins, compte tenu de l'hétérogénéité des statuts et des activités, les emplois sont souvent à la limite des différentes catégories concernées.

26. Les diverses catégories d'emplois informels décrites au tableau 1 sont essentiellement une manière d'éviter ou d'atténuer l'impact de l'une ou de plusieurs des contraintes rencontrées sur le marché de l'emploi, tels que le chômage, la législation ou la réglementation ou d'autres discriminations structurelles, les taxes et les déséconomies d'échelle.

27. On peut les regrouper en quatre grandes catégories, en fonction de la contrainte que l'on cherche à surmonter en opérant (en tant qu'employeur, employé, travailleur indépendant ou travailleur familial) dans le secteur informel (voir tableau 2). Cette taxonomie présente un cadre utile pour l'organisation et la structuration du débat sur l'informalité et l'inégalité et pour la formulation des grandes orientations appropriées.

28. Il est important de distinguer les personnes qui prennent volontairement un emploi informel de celles qui travaillent de manière informelle en raison de perspectives limitées par des contraintes structurelles. La subsistance ou l'informalité involontaire d'un vendeur ambulant ayant peu de compétences et l'informalité volontaire d'un entrepreneur qualifié qui se soustrait à l'impôt ne peuvent être traitées de la même manière. Les deux cas relèvent de « l'informel », mais leurs motivations sont très différentes.

**Tableau 2**  
Types d'informalité

<i>Types d'informalité<sup>a</sup></i>	<i>Contrainte résolue par l'informalité</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Catégorie d'emploi<sup>b</sup></i>
Subsistance	Faibles compétences ; chômage	Travailleurs n'ayant pas les compétences requises sur le marché formel du travail ; faibles salaires ; faible productivité	Travailleurs indépendants (9) Travailleurs familiaux (1, 5) Employés (2, 6)
Induite	Législation/ réglementation ; genre et autre discrimination ; faible demande d'emplois du secteur formel	Travailleurs ou employeurs aux niveaux de productivité comparables à ceux des travailleurs du secteur formel, contraints à l'informalité par des barrières explicites ou implicites	Travailleurs indépendants (3) Employés (7) <sup>c</sup> Employés (10) Employeurs (4)
Volontaire	Impôts ; Legislation/ réglementation	Travailleurs aux niveaux de productivité comparables à ceux des travailleurs du secteur formel et pouvant y entrer, qui choisissent de travailler de manière informelle pour un revenu plus élevé (non imposé) ou pour échapper à la réglementation du marché	Employeurs (4)
	Déséconomies d'échelle		Membres de coopératives de producteurs (8)

<sup>a</sup> Cette classification est celle dont l'hypothèse est faite dans "Rethinking the effect of informality on inclusive growth: lessons from Colombia and South Africa for their regions" (Lima, ELLE Network, 2016).

<sup>b</sup> Les chiffres entre parenthèses renvoient à ceux des cellules du tableau 1.

<sup>c</sup> Il est très rare que des employés d'une entreprise du secteur informel aient des contrats en bonne et due forme ou bénéficient d'une protection sociale.

29. Déterminer le type d'informalité qui prévaut dans les pays est utile pour établir l'orientation de l'impact de cette informalité sur l'inégalité et pour formuler des recommandations concernant le fonctionnement du marché du travail tant formel qu'informel.

30. Pour ceux qui s'efforcent d'éviter le chômage, le marché du travail du secteur informel, où les barrières à l'entrée sont faibles, agit comme une éponge. S'ils ne travaillaient pas de manière informelle, ils seraient probablement au chômage. De subsistance ou induite, l'informalité est une « option d'emploi par défaut ». Pour les pays pauvres à revenu faible, le chômage n'est pas une option. Il faut être un travailleur indépendant ou travailler dans l'agriculture de subsistance ou dans le secteur informel urbain pour survivre. C'est pourquoi les taux de chômage dans la plupart des pays africains sont faibles alors que les taux d'emploi informel sont élevés.

31. Il y a une grande hétérogénéité des pays en ce qui concerne la nature de l'informalité. Les travailleurs indépendants représentaient en 2012 plus de la moitié de l'ensemble des travailleurs au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. En République du Congo et en République-Unie de Tanzanie, les données de l'enquête sur les ménages indiquent que les individus entrent dans le secteur informel principalement parce qu'ils n'arrivent pas à trouver d'emploi salarié. Le niveau élevé de l'informalité de subsistance ou induite dans ces pays indique qu'il est nécessaire d'en supprimer les causes structurelles en renforçant l'accès à une éducation de qualité.

32. D'autre part, les pays à revenu moyen comme l'Afrique du Sud tendent à disposer de systèmes de protection sociale modernes qui agissent comme un filet de sécurité au profit des chômeurs. L'emploi dans le secteur informel est très faible en Afrique du Sud, même si le taux de chômage y est élevé.

33. Chaque type d'informalité demande des mesures différentes et il est important de tenir compte de la distribution de l'informalité sur le marché du travail lors de la formulation des politiques. Par exemple, si l'informalité de subsistance ou induite est plus répandue et si les travailleurs sont mieux lotis dans ce type d'emploi que s'ils étaient au chômage, alors c'est que le marché du travail a un effet positif sur l'existence de ces travailleurs informels.

## **B. Ampleur de l'emploi informel en Afrique**

34. Le secteur informel en Afrique, hors Afrique du Nord, contribue pour 55 % du PIB total (y compris l'agriculture) et 38 % du PIB non agricole. Si l'essentiel de cette valeur est représenté par les petites entreprises et le commerce de détail dans la manufacture et l'agro-industrie, quelques grandes entreprises opèrent cependant dans le secteur informel. Seuls 16 % de la main-d'œuvre en Afrique, hors Afrique du Nord, ont un emploi salarié et, parfois, les avantages qui y sont liés. Ils travaillent en majorité dans des exploitations familiales (62 %) ou dans des entreprises appartenant à des ménages (22 %), qui constituent, ensemble, le secteur informel.

35. Pour l'ensemble de la région Afrique, l'emploi informel a été estimé à environ 66 % de l'emploi non agricole. L'emploi salarié représente environ un tiers de l'emploi informel et le travail indépendant les deux tiers. Les groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes ont plus de chances d'avoir un emploi informel. Parmi les femmes employées en Afrique, 74 % ont un emploi informel contre 61 % pour les hommes.

36. L'emploi informel représente un pourcentage important de l'emploi total non agricole, mais il se présente différemment en Afrique australe et dans les autres régions. En Afrique australe, il est plus faible, allant de 32,7 % en Afrique du Sud à 43,9 % en Namibie. Il est plus répandu en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Mali, au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au

Zimbabwe. Exception faite du Botswana, du Nigéria et de l'Afrique du Sud, où le taux de chômage des jeunes est élevé, moins de 20 % de ceux-ci trouvent un emploi salarié. Plus de 70 % des jeunes en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Ghana, au Malawi, au Mali, en Ouganda, en République du Congo, au Rwanda et au Sénégal sont soit des travailleurs indépendants soit des travailleurs familiaux.

37. Une forte proportion de l'emploi non agricole est enregistrée dans le secteur informel urbain. Le tableau 3 montre la proportion de l'emploi informel dans un groupe de pays. À l'exception du Botswana, de Maurice et de l'Afrique du Sud, tous les autres pays affichent une forte proportion d'hommes et de femmes ayant un emploi informel. Cela reflète la nature du marché du travail (largement formalisé) et les conditions économiques de ces pays, par rapport au reste du continent.

38. Le secteur informel est le pilier de l'Afrique et de nombreux jeunes continueront d'y travailler. On estime que dans les 10 années à venir, au mieux seul un jeune sur quatre aura un emploi salarié et seule une faible fraction de ces emplois sera dans le secteur formel. Cela aura des répercussions sur la transition des jeunes vers l'âge adulte, qui est souvent retardée par leurs efforts de transition de l'école au travail à la recherche d'un emploi stable et rémunérateur pour subvenir aux besoins de la famille.

### C. Femmes et emploi informel en Afrique

39. Dans la plupart des pays africains, les femmes sont surreprésentées dans les activités du secteur informel. Quelque 70 % d'entre elles participent à la main-d'œuvre et ont des emplois faiblement rémunérés et sans protection dans ce secteur. Parmi elles, 80 % sont des travailleuses pauvres, ce qui présente de graves conséquences en matière de développement du capital humain et de l'autonomisation économique.

Tableau 3

**Part de l'emploi informel dans l'emploi total non agricole par genre, dans un groupe de pays (pourcentage)**

Pays	Proportion de personnes employées dans le secteur informel par rapport à l'emploi total non agricole	
	Femmes	Hommes
Bénin (1999)	41	50
Botswana (2006)	18,2	10,8
Côte d'Ivoire (2008)	82,8	60,5
Égypte (2009) <sup>a</sup>	23,1	56,3
Éthiopie (2004) <sup>b</sup>	47,9	36,3
Lesotho (2008)	48,1	49,9
Libéria (2010)	65,4	33,4
Madagascar (2005)	63,8	40,7
Mali (2004)	79,6	62,9
Maurice (2009)	6,7	10,6
Namibie (2008) <sup>a</sup>	47	41,1
Afrique du Sud (2010)	16,8	18,6
Ouganda (2010)	62,2	57,9
République-Unie de Tanzanie (2005/06)	49,8	53,2

Source : Organisation internationale du Travail, *Les indicateurs clefs du marché du travail*, huitième édition (Genève, 2014).

<sup>a</sup> L'indicateur renvoie à la proportion de personnes ayant un emploi par rapport à l'emploi total non agricole.

<sup>b</sup> Uniquement en zone urbaine.



40. La participation des femmes à la main-d'œuvre varie considérablement d'un pays à l'autre, reflétant des différences de développement économique, de normes sociales, de niveau d'éducation, de taux de fécondité et d'accès à la puériculture et autres services d'appui. En République-Unie de Tanzanie, le secteur informel emploie entre 40 et 60 pour cent de la main-d'œuvre féminine urbaine et entre 70 et 80 pour cent des femmes en zone rurale. En Namibie, 60 % des entreprises du secteur informel sont contrôlées par des femmes entrepreneurs, et les femmes dominent les activités du secteur informel, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine.

41. Comme dans le cas du secteur formel, le secteur informel est stratifié par genre. Sur le nombre total de travailleurs actifs dans le commerce de détail et les services à la personne, 65 % sont des femmes, et il y a une ségrégation de genre dans les emplois. Les femmes sont visibles dans les activités à faible valeur ajoutée et aux rendements les plus faibles (exemple, vente d'aliments cuisinés, fabrication de bière et fabrication de paniers ou d'objets artisanaux), alors que les hommes sont plus souvent des travailleurs indépendants, dominant des activités aux marges bénéficiaires élevées, comme les microentreprises ou le commerce de niveau intermédiaire.

42. Les femmes supportent le poids supplémentaire du travail domestique non rémunéré et des responsabilités domestiques. Celles-ci, ainsi que le manque d'accès à des actifs tels que le crédit, la terre et les compétences, entravent leur aptitude à s'engager dans un emploi productif, même lorsqu'elles participent à la main-d'œuvre, même si cet emploi est plus compatible avec leurs besoins, leurs budgets temps et leurs capacités. Il s'agit cependant d'emploi sans avenir, certaines de ces activités risquant de fermer et n'offrant guère de perspectives d'obtenir une assistance commerciale ou un prêt bancaire.

43. Parmi les travailleurs indépendants, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être indépendantes plutôt qu'employées et d'être dans l'économie informelle plutôt que dans l'économie formelle. Les données disponibles montrent que, pour les femmes, le travail indépendant répond davantage à un besoin qu'à un choix, et que celles qui travaillent par nécessité économique sont plus fécondes que les autres qui travaillent parce qu'elles le veulent ainsi.

44. Les raisons de la prépondérance des femmes dans l'emploi informel sont évidentes. En moyenne, les femmes en Afrique reçoivent 4,3 années de scolarisation alors que les hommes en reçoivent 5,7. L'Afrique de l'Ouest présente le pire des cas, les filles ayant en moyenne 2,5 années de scolarisation ou deux ans de moins que les garçons.

45. Le commerce informel est la source la plus importante d'emploi des travailleuses indépendantes, fournissant 60 % du travail indépendant non agricole, et occupant une place prépondérante dans la stratégie des femmes en matière de travail indépendant, de réduction de la pauvreté et de génération de revenus. En Afrique australe, 70 % des personnes faisant du commerce transfrontalier informel sont des femmes. Au Bénin, la part des femmes dans le commerce informel est estimée à plus de 90 %, la plupart de celles-ci étant engagées dans les activités transfrontières avec le Nigéria et représentant plus de 60 % de la valeur ajoutée du commerce.

46. Le commerce transfrontalier informel contribue beaucoup à l'emploi des femmes. À titre d'exemple, les sources officielles font état d'une valeur moyenne de ce commerce, dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de 17,6 milliards de dollars par an. Ce commerce contribue entre 30 et 40 % du commerce intra-SADC, 70 % des acteurs de ce commerce étant des femmes.

47. Cependant, le commerce transfrontalier se produit dans un contexte caractérisé par le manque d'infrastructures, la corruption et l'insécurité, y

compris le vol et la violence. Au Libéria, près d'un tiers des femmes engagées dans ce commerce ont déclaré avoir subi des violences liées au genre. Cela étant, le commerce transfrontalier est profondément enraciné dans certaines régions, en particulier en Afrique de l'Ouest, où il demeure le système d'échange organisé le plus efficace et une source précieuse d'emploi pour les femmes. Des mesures concrètes visant à créer une politique d'accompagnement et un cadre réglementaire sont nécessaires pour en tirer profit, assurer la protection sociale des commerçantes et progressivement intégrer le secteur dans l'économie formelle.

48. La vente dans la rue, en particulier de denrées alimentaires, est la deuxième forme de commerce en Afrique et la source la plus importante de revenus de la plupart des femmes africaines. Elle emploie plus de 37 % de la main-d'œuvre et contribue pour plus de 38 % du PIB total.

49. Sa flexibilité donne également aux femmes la possibilité de combiner travail et soins à domicile. En Côte d'Ivoire, plus de la moitié des femmes engagées dans la vente de denrées alimentaires dans la rue ont leurs enfants à côté d'elles. Cependant, elles font face à de nombreux défis, notamment l'insécurité, le harcèlement physique, la corruption, le manque de capitaux, le faible niveau de compétence, la réglementation et la planification urbaines qui laissent à désirer ainsi que l'absence de droits de propriété.

#### **D. Interaction de l'informalité et de l'inégalité**

50. Si l'informalité et l'inégalité interagissent de plusieurs manières, le lien entre les deux n'est pas facile à établir, compte tenu des contraintes en matière de données et parce que le rapport de causalité peut se produire dans les deux sens. À titre d'exemple, l'informalité peut réduire l'inégalité en donnant du travail à des personnes qui autrement seraient au chômage, leur permettant ainsi de s'engager dans l'économie et de bénéficier potentiellement de la croissance économique.

51. En outre, l'informalité peut accroître l'inégalité en créant de l'emploi de moindre qualité et en générant une productivité plus faible dans le secteur informel et en limitant les possibilités d'évolution vers des revenus plus importants (en enfermant les travailleurs informels dans une « trappe de l'informalité »), en particulier les femmes, en raison de contraintes structurelles telles qu'un faible niveau d'éducation et le manque d'accès au crédit. Leurs niveaux de productivité sont si faibles, en raison de leur faible niveau d'éducation, qu'elles ont peu de chances de trouver un emploi dans le secteur formel.

52. Dans cette logique, le manque d'éducation s'avère un déterminant important de la probabilité qu'un individu se retrouve sur le marché du travail du secteur informel. La validité de cette hypothèse est vérifiée en utilisant les données de la République-Unie de Tanzanie. L'utilisation de l'éducation comme mesure de productivité se traduit par des différences constamment importantes des taux d'informalité. L'analyse révèle une inégalité considérable entre les travailleurs du secteur formel et du secteur informel, les premiers gagnants environ six fois plus que les seconds. Les disparités de revenus (inégalité de revenu) sont attribuées essentiellement aux différents niveaux d'éducation. L'analyse portant sur l'Afrique du Sud est également révélatrice. Entre 55 et 60 % des personnes qui n'avaient pas reçu d'éducation secondaire sont employées dans le secteur informel. Le chiffre chute à 21 % lorsque que le travailleur a achevé 12 ans de scolarité. L'enseignement supérieur réduit la probabilité d'emploi dans le secteur informel à moins de 10 %.

53. La causalité peut également se produire dans l'autre sens. Les chercheurs ont mis au point un modèle, testé avec les données du Mexique, dans lequel un accroissement de l'inégalité de revenu entraîne un secteur informel plus

important en abaissant les avantages relatifs du passage au secteur formel, l'incidence étant plus forte lorsque les institutions et la protection des droits de propriété sont faibles dans le secteur formel.

54. Il est d'une importance capitale de comprendre cette relation à double sens afin de définir la combinaison de politiques permettant de réduire les contraintes structurelles qui piègent les travailleurs dans l'emploi informel et de réduire l'inégalité.

## IV. Conclusions

55. Compte tenu du caractère central du marché du travail dans les pays et de ses effets considérables sur la pauvreté et l'inégalité, il est crucial de comprendre la relation entre informalité et inégalité pour formuler avec succès des politiques permettant d'améliorer les niveaux de vie. Pour l'Afrique, dont la population est jeune, l'absorption d'une population active croissante dans des emplois productifs est indispensable pour capitaliser sur le dividende démographique.

56. Le secteur informel en Afrique est très hétérogène et les politiques doivent en tenir compte. Les travailleurs informels, essentiellement de jeunes hommes et femmes, couvrent un éventail allant de personnes qui manquent d'instruction et pour lesquelles l'informalité est le seul moyen d'éviter le chômage (ou l'« involontairement » informel) à de jeunes adultes très instruits vivant en ville, qui peuvent choisir d'être « volontairement » employés dans le secteur informel ou de diriger des entreprises du secteur informel pour éviter une réglementation et des taxes pesantes. Ces groupes montrent une relation très différente entre l'informalité et l'inégalité.

57. Le présent rapport met l'accent sur la grande majorité de travailleurs « involontairement » informels, afin d'analyser les voies par lesquelles l'informalité contribue à l'inégalité en Afrique. L'informalité peut réduire l'inégalité en offrant un emploi et des moyens d'existence à des travailleurs involontairement informels qui autrement resteraient au chômage, en particulier les jeunes et les femmes issus des familles les plus pauvres qui, pour la plupart, travaillent dans l'agriculture, dans le secteur informel urbain, en tant que travailleurs indépendants ou dans des entreprises détenues par des ménages, caractérisés par la faiblesse de la productivité et des salaires et l'absence de protection sociale. Grâce à l'emploi dans le secteur informel, ils ont au moins la possibilité de bénéficier, même partiellement, de la croissance économique.

58. Cependant, au fil du temps, l'informalité peut accroître l'inégalité. D'une productivité faible, en raison d'un enseignement de mauvaise qualité et de compétences limitées ainsi que de l'absence d'accès au crédit, les travailleurs informels sont enfermés dans une « trappe d'informalité », ayant peu de perspectives de concourir sur le marché du travail du secteur informel. Ne pouvant s'extraire de l'informalité, ils renforcent et perpétuent l'inégalité à mesure qu'ils sont de plus en plus à la traîne des travailleurs du secteur formel qui gagnent des salaires concurrentiels et ont accès à la protection sociale et autres avantages.

59. L'hétérogénéité du secteur informel a deux implications. Premièrement, il faudrait soutenir ce secteur pour faire reculer le chômage et la pauvreté. Deuxièmement, les décideurs devraient s'efforcer d'intégrer les grandes entreprises informelles dans le secteur informel. Cela suppose des politiques donnant accès aux services de base tels que le financement et l'infrastructure, ainsi qu'un espace dédié aux entreprises informelles.

60. L'analyse des données de la République-Unie de Tanzanie, par exemple, confirme qu'un faible niveau d'éducation est un facteur prédictif de la probabilité qu'un individu soit employé dans le secteur informel. L'utilisation

de l'éducation comme mesure de productivité se traduit par des différences constamment importantes des taux d'informalité. On constate ainsi une inégalité considérable entre les travailleurs du secteur formel et ceux du secteur informel en Afrique du Sud.

61. Malgré l'accroissement de la fréquentation scolaire partout en Afrique, il y a de grandes différences d'accès par genre, lieu et quintile de revenu. Les États membres devraient accorder la priorité absolue à l'accroissement de l'accès à l'éducation. Il faudrait insister davantage sur l'amélioration de la qualité des résultats de l'apprentissage afin de multiplier les possibilités d'emploi, de réduire les inégalités et de promouvoir une croissance inclusive. La formation technique et professionnelle a produit des taux de rendement élevés et ses programmes devraient être alignés sur les besoins du marché du travail. Maurice et la Namibie en donnent de bons exemples.

62. Il est urgent d'améliorer la collecte et la qualité des statistiques du travail, en mettant l'accent sur la régularité, la fiabilité et la robustesse, en vue d'un meilleur suivi et de la formulation de politiques fondées sur des données factuelles et, en particulier, des données ventilées par genre.

63. L'emploi informel apporte une contribution importante à l'économie et occupe de nombreuses personnes. Il est également très hétérogène. Mais une politique unique ne résout pas tout. Les décideurs devraient chercher à accroître l'accès à un enseignement secondaire de qualité et aux compétences nécessaires, en particulier pour les femmes et les jeunes, pour leur permettre d'éviter la « trappe d'informalité » et réduire ainsi l'inégalité. En même temps, les grandes entreprises rentables du secteur informel devraient obtenir l'accès au crédit et à l'infrastructure afin d'être encouragées ainsi à intégrer le secteur formel.